

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



18 JANVIER 2022

N° 20

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

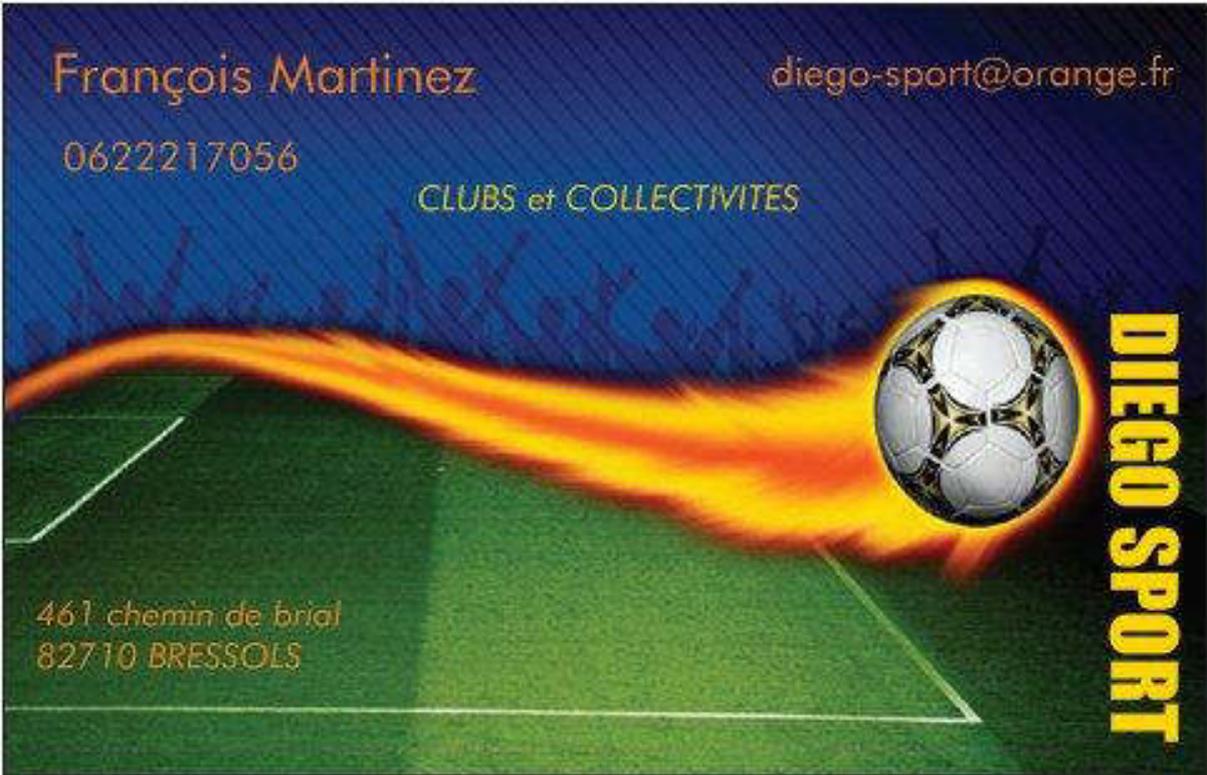
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Rectificatif résultat
- Infos Coupe A. Delaune,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Sanctions,
- Rectificatif sanction,
- Rencontres remises,
- Rectificatif calendrier
- Calendrier semaines 4 et 5.



SAISON 2021 - 2022

**OFFICIEL DU
FOOTBALL**

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 Janvier 2022.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

📞 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

📄 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains

de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », la demande doit **comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian Manque carton blanc du joueur JEAN-LAURENT Gilles



POUR REGULARISATION DOSSIER



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)	04/01 (1)	10/01 (1)	29/11
	20/12 (1)				14/02
	24/01 (2)				21/03
ASCA	17/01 (1)				14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
	27/12 (1)				21/02
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
FC CANTOU'LOUSAIN	22/11 (3)	18/11 (3)	06/12 (3)	06/12 (3)	17/01
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
AS DRT	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)				07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
AS EVOTEC	20/12 (3)				14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)			13/12
FORZA VIOLA FC	11/10 (1)	29/11 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)				07/03
AGATE FC	11/10 (1)	16/11 (1)	13/01 (1)	17/01 (1)	13/12
	11/10 (3)	16/11 (3)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)				21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	02/11 (1)	30/11 (1)			03/01
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)				07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	02/11 (1)	04/11 (1)	23/12 (1)	03/01 (1)	03/01
	22/11 (1)	04/01 (1)			17/01
AS MATRA	04/10 (17)	26/10 (17)	29/11 (17)	29/11 (17)	06/12
	11/10 (2)	26/10 (2)	29/11 (2)	29/11 (2)	13/12
	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12

	25/10 (1)	26/10 (1)	29/11 (1)	29/11 (1)	20/12
	27/12 (2)	04/01 (2)			21/02
	10/01 (2)				07/03
MECAPROTEC FC	15/11 (1)	29/11 (1)	18/12 (1)	20/12 (1)	10/01
	13/12 (1)	10/01 (1)			07/02
MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)	17/01 (2)	17/01 (2)	07/02
	24/01 (2)				21/03
NIMBA O.T	06/12 (1)	17/01 (1)	17/01 (1)	17/01 (1)	31/01
PASPORT	29/11 (1)	13/12 (1)			24/01
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (4)	15/11 (4)	10/01 (4)	10/01 (4)	10/01
	15/11 (1)	15/11 (1)			10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)				24/01
	13/12 (1)				07/02
SOPRA FOOT	29/11 (3)	06/12 (3)	04/01 (3)	04/01 (3)	24/01
	06/12 (1)	06/12 (1)	04/01 (1)	04/01 (1)	31/01
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	29/11 (1)	29/11 (1)	17/12 (1)	20/12 (1)	24/01
	06/12 (2)				31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (4)	21/12 (4)			14/02
	24/01 (1)				21/03
OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)	06/01 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	31/01
	24/01 (1)				21/03
TOULOUSE SA	13/12 (2)	06/01 (2)			07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021

ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du 13/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	681800 831948 888896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
IO TEAM	LAUZE Maximilien	682671	A compter du 03/01/2022
ST ALBAN	DA COSTA Mickaël	867632	A compter du 10/01/2022
LES VIEILLES CANAILLES	MOGA Yoann	922983	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
PASPORT	SEGUY-LOUBRADOU Ismaël	924956	A compter du 24/01/2022
SB SPORT FC	CASTIGUE David	490816	A compter du 24/01/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 2 DU 10/01/2022 AU 14/01/2022

Division : Excellence – Journée 9 aller

AJ SAINT EXUPERY		Remis		PASPORT	
FC POTO	3	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
DYNAMO FC		Remis		MECAPROTEC FC	
ASEAT	2	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH	

Exempt : USEMA COLOMIERS

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller

ASC CNES	4	-	1	ALTRAN FOOT	
LOLA		Remis		USA FOOT	
O. TOULOUSE	6	-	1	IO TEAM	
FC CANTOU'LOUSAIN	2	-	1	AGATE FC	

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur – Journée 9 aller

AS DRT	0	-	3	FORZA VIOLA FC	
ASFP LUSITANOS		Remis		TOULOUSE SA	
FC BALEC		Remis		FONBO FC	
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		SAINT ALBAN	

Exempt : MISTRAL P.L.

Division : Promotion – Journée 9 aller

ATHLETICO TOLOSA C		Remis		NIMBA OT	
AS EVOTEC		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
SB SPORT FC	3	-	0	ASCA	F
TOLOSA DUCKS	4	-	1	FA ROQUES	

Exempt : AS MATRA

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : .**

SPORTIVITE SEMAINE 2

SEPT avertissements et **UNE** exclusion (pour 2 avertissements) pour **7** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RÉSULTAT

SEMAINE 1 DU 03/01/2022 AU 07/01/2022

Coupe Haute-Garonne - Henri Crespin : Tour 1

AS MATRA	6	-	1	FC BALEC	
----------	---	---	---	----------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe de **FC BALEC** est rétablie dans ses droits.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons encore une fois aux clubs qualifiés pour 1/32^{ème} de Finale que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/2021 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (photo pièce d'identité sur téléphone refusée).

La mairie de Toulouse nous a donné un terrain pour les matchs du 22 janvier. Par contre, aucune possibilité d'avoir un créneau pour le week-end du 29. Après plusieurs pistes étudiées avec la commission fédérale, il a été décidé de faire jouer les équipes Marseillaises entre elles et de faire de même avec les équipes Toulousaines. Nous avons donc programmé la rencontre FC CANTOU'LOUSAIN c FORZA VIOLA FC le jeudi 27 janvier au Stadium.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

Une erreur s'est glissée dans le tableau du dernier bulletin, l'équipe de FC POTO disposant d'un terrain. Il fallait donc lire :

OCTOBRE - NOVEMBRE

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

AS MATRA

FA ROQUES

FC POTO

SANCTIONS

Rencontre ASEAT / SHADOCKS DE SEILH du 12/01/2022 – Excellence – Journée 9 aller :

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/12/2021 (ART 32 – §B – f),

AOUINI Amine, licence n°55669676, (SHADOCKS DE SEILH)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 24/01/2022.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* "

- AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* "

- 2^{ème} AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (ART 32 – §B – c),

MULLONI Olivier, licence n°503146, (SHADOCKS DE SEILH)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

RECTIFICATIF SANCTION

Rencontre AJ SAINT-EXUPERY / FC POTO du 05/01/2022 – Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin – Tour 1 :

Une erreur s'est glissée dans la lecture de la feuille de match. Le joueur CALZADO Alexandre, licence n°55558962, (FC POTO) est remis dans ses droits.

RENCONTRES REMISES

Beaucoup de rencontres commencent à être remises. N'oubliez pas que les joueurs participant à cette nouvelle rencontre doivent être qualifiés à la date INITIALE de la rencontre. Cela vous évitera bien des litiges.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 22/01/2022

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

SAINT ALBAN

ECTS (13)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ASEAT

SYSTEM D (13)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 29/01/2022

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOULOUSAIN

FORZA VIOLA FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Excellence – Journée 11 retour

AJ SAINT EXUPERY

ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 3 DU SAMEDI 22/01/2022

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

LES GOONIES (42)

PASPORT

Saint-Etienne

Sa 22/01

14h00

SAINT ALBAN

ECTS (13)

Cazal Lapujade Syn.

Sa 22/01

14h30

ASEAT

SYSTEME D (13)

Cazal Lapujade Syn.

Sa 22/01

16h30

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1 (du 05/01/22)

TOLOSA DUCKS

AS MATRA (7)

Forfait de AS MATRA (7)

SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 29/01/2022

Division : Excellence – Journée 11 retour

FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve 28/01	20h00
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 24/01	20h00
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS DE SEILH	Capitany Synthé	Me 26/01	20h00
AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	R. Barran	Me 26/01	19h45
<i>Exempt : DYNAMO FC</i>				

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ASC CNES	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 26/01	19h45
O. TOULOUSE	LOLA	Lardenne Synthé	Me 26/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 24/01	19h45
IO TEAM	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 27/01	20h45
<i>Exempt : AGATE FC</i>				

Division : Honneur – Journée 11 retour

AS DRT	MISTRAL P.L.	Sordelo Hb	Je 27/01	19h45
ASFP LUSITANOS	FC BALEC	Castelginest	Lu 24/01	20h30
LES VIEILLES CANAIL	FONBO FC	Sordelo St	Je 27/01	19h45
TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	R. Barran	Ve 28/01	19h45
<i>Exempt : FORZA VIOLA FC</i>				

Division : Promotion – Journée 11 retour

SOPRA STERIA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 26/01	19h45
AS MATRA	ASCA	R. Barran	Ma 25/01	19h45
SB SPORT FC	FA ROQUES	La Ramée St	Lu 24/01	19h45
NIMBA OT	TOLOSA DUCKS	La Ramée Synthé	Ve 28/01	19h45
<i>Exempt : AS EVOTEC</i>				

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 27/01	20h00
--------------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 5 DU 31/01/2022 AU 04/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage

MISTRAL P.L. ou	AS SAINT LOUP	Remis		
ASC CNES	CAMMAS (7)			
USEMA COLOMIERS	TOLOSA DUCKS	Capitany Synthé	Me 02/02	20h00
AJ ST EXUPERY ou	AGATE FC	Remis		
FC POTO				
FORZA VIOLA FC	FA ROQUES	Stadium n°4 Synthé	Je 03/02	20h00
MECAPROTEC FC	AS MATRA	Muret Auriol	Lu 31/01	20h00

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L. ou ASC CNES	O. BOURASSOL (7)	Remis		
SHADOCKS DE SEILH AJ ST EXUPERY ou FC POTO	AS MATRA (7) LOLA	Seilh Synthé	Ve 04/02	20h00
ASFP LUSITANOS USA FOOT	FC POTO (7) FC BALEC	Castelginest Blagnac Baradels Syn	Lu 31/01 Me 02/02	20h30 20h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 06/01/22)

MISTRAL P.L.	ASC CNES	R. Barran	Ma 01/02	19h45
--------------	----------	-----------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 05/01/22)

AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 02/02	19h45
------------------	---------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 3 aller (du 21/10/21)

ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 03/02	19h45
--------------------	-----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 20/01/22)

ALTRAN FOOT	LOLA	Blagnac Baradels Syn	Je 03/02	20h45
-------------	------	----------------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 4 aller (du 05/11/21)

TOULOUSE SA	AS DRT	La Ramée Synthé	Ve 04/02	19h45
-------------	--------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 6 aller (du 30/11/21)

SB SPORT FC	AS EVOTEC	Sordelo Hb	Me 02/02	19h45
-------------	-----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ve 04/02	19h45
-------------------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 11/01/22)

VIEILLES CANAILLES	SAINT ALBAN	Sordelo St	Je 03/02	19h45
--------------------	-------------	------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 13/01/22)

ATHLETICO TOLOSA C	NIMBA OT	M. Cerdan St	Lu 31/01	19h45
--------------------	----------	--------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



25 JANVIER 2022

N° 21

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

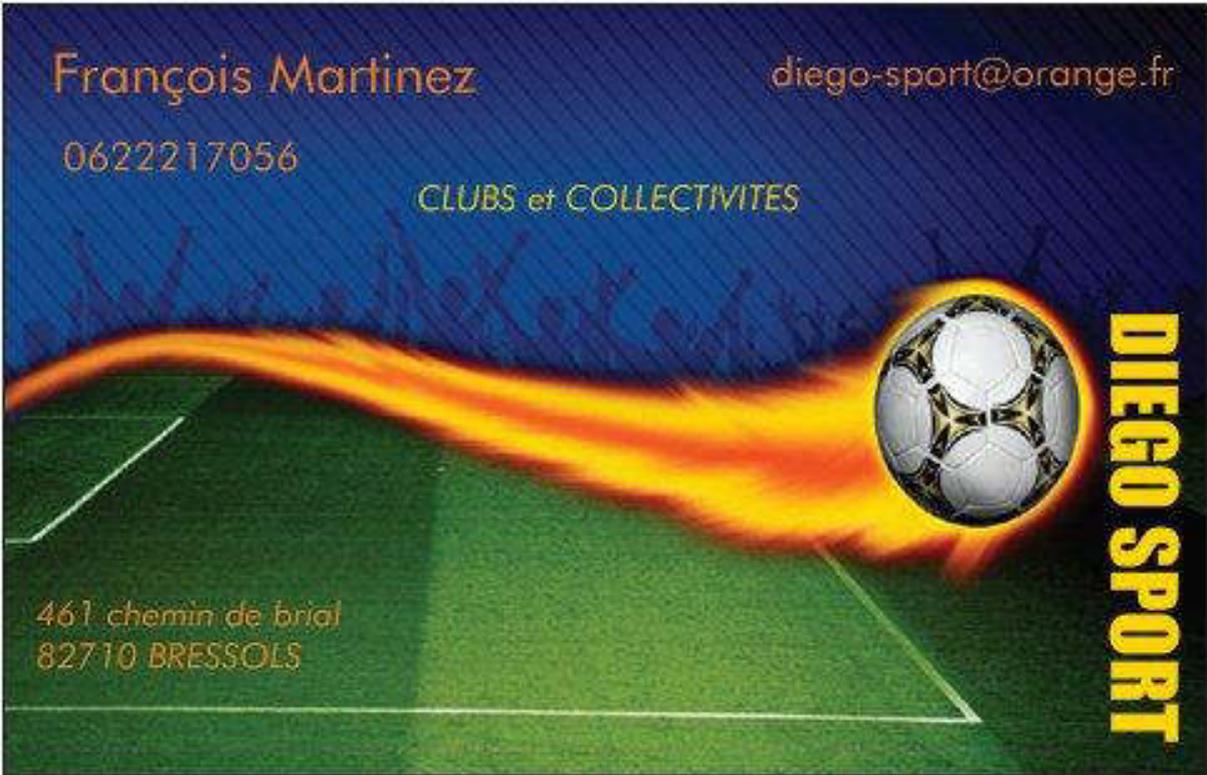
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 3,
- Sportivité semaine 3,
- Sanctions,
- Dernier rappel rencontres remises,
- Couleurs maillots,
- Calendrier semaines 5 et 6.



SAISON 2021 - 2022

**OFFICIEL DU
FOOTBALL**

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 24 Janvier 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

📞 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

📍 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

📄 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains

de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », la demande doit **comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ **RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ⑥ **INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ **ARRETES MUNICIPAUX**

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ **COMMUNICATION DES RESULTATS**

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA

CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DERNIERE SEMAINE POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE (JUSQU'AU 31 JANVIER)



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian



POUR REGULARISATION DOSSIER

FC BALEC	Fournir carton blanc du joueur SAYEN Mathieu (autorisation Foot 7 UNION AVENIR FENOUILLET ok)
PASPORT	Fournir carton blanc du joueur PERNET Antoine



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)	04/01 (1)	10/01 (1)	29/11
	20/12 (1)				14/02
	24/01 (2)				21/03
ASCA	17/01 (1)				14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
	27/12 (1)				21/02
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
AS DRT	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)				07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
AS EVOTEC	20/12 (3)				14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)			13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)				07/03
AGATE FC	11/10 (1)	16/11 (1)	13/01 (1)	17/01 (1)	13/12
	11/10 (3)	16/11 (3)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)				21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)				07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	22/11 (1)	04/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	17/01
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	27/12 (2)	04/01 (2)	24/01 (2)	24/01 (2)	21/02
	10/01 (2)	24/01 (2)			07/03
MECAPROTEC FC	13/12 (1)	10/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	07/02

MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)	17/01 (2)	17/01 (2)	07/02
	24/01 (2)				21/03
PASPORT	29/11 (1)	13/12 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	24/01
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)	20/01 (1)			24/01
	13/12 (1)	20/01 (1)			07/02
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)				31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (4)	21/12 (4)			14/02
	24/01 (3)	24/01 (3)	24/01 (3)	24/01 (3)	21/03
OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)	06/01 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	31/01
	24/01 (1)				21/03
TOULOUSE SA	13/12 (2)	06/01 (2)	18/01 (2)	18/01 (2)	07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurban VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021

FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du 13/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	681800 831948 88896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
SB SPORT FC	CASTIGUE David	490816	A compter du 24/01/2022
ATHLETICO TOLOSA	COURAUD Thibaud RITTER Pierre	927306 817394	A compter du 31/01/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 21/01/2022

Division : Excellence – Journée 10 retour

PASPORT	4	-	0	DYNAMO FC	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	
USEMA COLOMIERS	0	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
MECAPROTEC FC	2	-	1	ASEAT	

Exempt : FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour

ASC CNES	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
USA FOOT	1	-	10	FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT		Remis		LOLA	
IO TEAM	0	-	2	AGATE FC	

Exempt : O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 10 retour

AS DRT	2	-	6	FONBO FC	
ASFP LUSITANOS		Remis		SAINT ALBAN	
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		MISTRAL P.L.	
FORZA VIOLA FC	0	-	0	TOULOUSE SA	

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion – Journée 10 retour

AS MATRA	3	-	2	FA ROQUES	
AS EVOTEC	5	-	5	SB SPORT FC	
TOLOSA DUCKS	4	-	5	SOPRA STERIA FOOT	
NIMBA OT	8	-	0	ASCA	

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

LES GOONIES (42)	1	-	3	PASPORT	
SAINT ALBAN	0	-	4	ECTS (13)	
ASEAT	1	-	3	SYSTEME D (13)	

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule E – Tour 1 (du 20/09/21)

FC BALEC		Remis		ATHLETICO TOLOSA C	
----------	--	--------------	--	--------------------	---

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 24/11/21)

LOLA	3	-	0	ALTRAN FOOT	F
------	---	---	---	-------------	----------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin: Tour 1

TOLOSA DUCKS	3	-	0	AS MATRA (7)	F
--------------	---	---	---	--------------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

SPORTIVITE SEMAINE 3

SIX sorties temporaires, **SEIZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour 2 avertissements) pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / DYNAMO FC du 19/01/2022 – Excellence – Journée 10 retour :

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/11/2021 (**ART 32 – §B – f**),

RICHARD William, licence n°65672680, (DYNAMO FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 31/01/2022.

Rencontre AS MATRA / FA ROQUES du 18/01/2022 – Promotion – Journée 10 retour :

Pour " *PROPOS INCORRECTS* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 27/09/2021 (**ART 32 – §B – f**),

FERRER Julien, licence n°874487, (FA ROQUES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 31/01/2022.

Rencontre ASEAT / SYSTEM D (13) du 22/01/2022 – Coupe de France Auguste Delaune – Cadrage Sud :

Pour " *ANTIJEU* "

- AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *ANTIJEU* "

- 2^{ème} AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (**ART 32 – §B – c**),

LAPCHOUK Julien, licence n°679400, (ASEAT)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

DERNIER RAPPEL RENCONTRES REMISES

Beaucoup de rencontres commencent à être remises. N'oubliez pas que les joueurs participant à cette nouvelle rencontre doivent être qualifiés à la date INITIALE de la rencontre. Cela vous évitera bien des litiges.

COULEURS MAILLOTS

Comme précisé dans le bulletin n°11, nous vous rappelons les couleurs de l'équipe TOLOSA DUCKS :

- ♦ VERT FONCE
- ♦ BLANC avec manches NOIRES

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 5 DU 31/01/2022 AU 04/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage

MISTRAL P.L. ou ASC CNES	AS SAINT LOUP CAMMAS (7)	Remis		
USEMA COLOMIERS AJ ST EXUPERY ou FC POTO	TOLOSA DUCKS AGATE FC	Capitany Synthé	Me 02/02	20h00
FORZA VIOLA FC MECAPROTEC FC	FA ROQUES AS MATRA	Stadium n°4 Synthé Muret Auriol	Je 03/02 Lu 31/01	20h00 20h00

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L. ou ASC CNES	O. BOURASSOL (7)	Remis		
SHADOCKS DE SEILH AJ ST EXUPERY ou FC POTO	AS MATRA (7) LOLA	Seilh Synthé	Ve 04/02	20h00
ASFP LUSITANOS USA FOOT	FC POTO (7) FC BALEC	Castelginest Blagnac Baradels Syn	Lu 31/01 Me 02/02	20h30 20h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 06/01/22)

MISTRAL P.L.	ASC CNES	R. Barran	Ma 01/02	19h45
--------------	----------	-----------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 05/01/22)

AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 02/02	19h45
------------------	---------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 3 aller (du 21/10/21)

ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 03/02	19h45
--------------------	-----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 20/01/22)

ALTRAN FOOT	LOLA	Blagnac Baradels Syn	Je 03/02	20h45
-------------	------	----------------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 4 aller (du 05/11/21)

TOULOUSE SA	AS DRT	La Ramée Synthé	Ve 04/02	19h45
-------------	--------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 6 aller (du 30/11/21)

SB SPORT FC	AS EVOTEC	Sordelo Hb	Me 02/02	19h45
-------------	-----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ve 04/02	19h45
-------------------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 11/01/22)

VIEILLES CANAILLES	SAINT ALBAN	Sordelo St	Je 03/02	19h45
--------------------	-------------	------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 13/01/22)

ATHLETICO TOLOSA C	NIMBA OT	M. Cerdan St	Lu 31/01	19h45
--------------------	----------	--------------	----------	-------

SEMAINE 6 DU 07/02/2022 AU 11/02/2022

Division : Excellence – Journée 12 retour

PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Je 10/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Struxiano Synthé	Me 09/02	19h45
DYNAMO FC	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ma 08/02	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Ve 11/02	19h45

Exempt : SHADOCKS DE SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

AGATE FC	USA FOOT	La Ramée Synthé	Ve 11/02	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 10/02	20h45
ASC CNES	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 09/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	LOLA	Sordelo St	Me 09/02	19h45

Exempt : IO TEAM

Division : Honneur – Journée 12 retour

FC BALEC	AS DRT	M. Cerdan St	Lu 07/02	19h45
MISTRAL P.L.	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 10/02	19h45
FONBO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 10/02	20h00
LES VIEILLES CANAIL	TOULOUSE SA	Argoulets St	Je 10/02	19h45

Exempt : SAINT ALBAN

Division : Promotion – Journée 12 retour

AS MATRA	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ma 08/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	ASCA	R. Barran	Lu 07/02	19h45
SB SPORT FC	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 09/02	19h45
AS EVOTEC	TOLOSA DUCKS	La Ramée St	Lu 07/02	19h45

Exempt : FA ROQUES

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



1^{er} FEVRIER 2022

N° 22

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

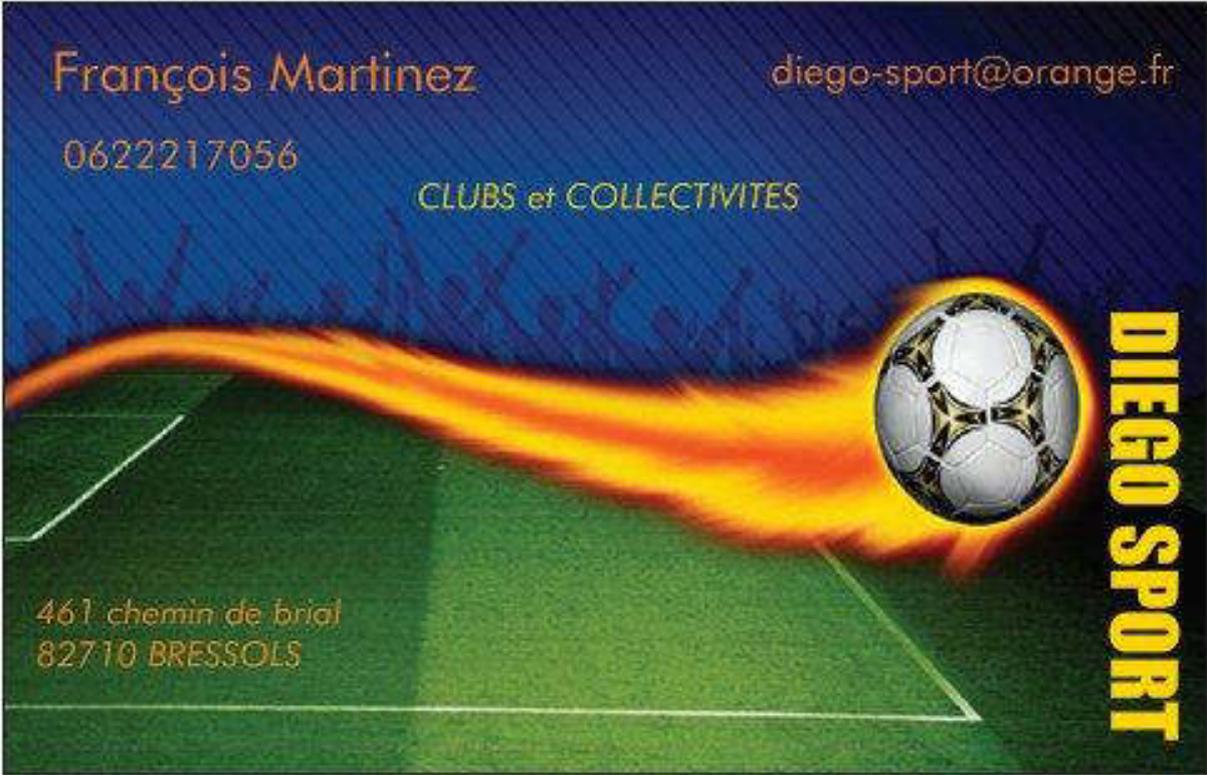
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Vœux 2022,
- Informations licences,
- Résultats semaine 4,
- Sportivité semaine 4,
- Rectificatif résultat,
- Comportement dirigeants,
- Sanctions,
- Protocole report cause covid,
- Changement horaires terrain,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 6 et 7.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 31 Janvier 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

VŒUX 2022

La commission remercie pour ses vœux l'équipe de FONBO FC.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

②onglet : « en cas d'accident ».

③télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

⑨ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑩ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant**

pas prête sera déclarée forfait ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

❶❶ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❷ COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

❶❸ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Dès pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



POUR REGULARISATION DOSSIER

FC BALEC	Fournir carton blanc du joueur SAYEN Mathieu (autorisation Foot 7 UNION AVENIR FENOUILLET ok)
----------	--



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)	04/01 (1)	10/01 (1)	29/11
	20/12 (1)	26/01 (1)	28/01 (1)	31/01 (1)	14/02
	24/01 (2)	26/01 (2)	28/01 (2)	31/01 (2)	21/03

	31/01 (1)				28/03
ASCA	17/01 (1)				14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
	27/12 (1)	31/01 (1)			21/02
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)	31/01 (2)			07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
AS EVOTEC	20/12 (3)	31/01 (3)	31/01 (3)	31/01 (3)	14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)	31/01 (2)			07/03
AGATE FC	11/10 (1)	16/11 (1)	13/01 (1)	17/01 (1)	13/12
	11/10 (3)	16/11 (3)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)				21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)				07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	22/11 (1)	04/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	17/01
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	07/03
MECAPROTEC FC	13/12 (1)	10/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	07/02
MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)	17/01 (2)	17/01 (2)	07/02
	24/01 (2)	25/01 (2)			21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)			28/03
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)	20/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	24/01
	13/12 (1)	20/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	31/01 (1)				28/03

AJ SAINT-EXUPERY	31/01 (3)	31/01 (3)	31/01 (3)	31/01 (3)	28/03
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)			31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (4)	21/12 (4)	31/01 (4)	31/01 (4)	14/02
OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)	06/01 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	31/01
	24/01 (1)	26/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	21/03

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	681800 831948 88896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022

ATHLETICO TOLOSA	COURAUD Thibaud RITTER Pierre	927306 817394	A compter du 31/01/2022
AS DRT	CHABANE Gabriel SOW Saliou	928112 928111	A compter du 07/02/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 28/01/2022

Division : Excellence – Journée 11 retour

FC POTO	1	-	2	PASPORT	
MECAPROTEC FC	Remis			ATHLETICO TOLOSA B	
USEMA COLOMIERS	2	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	2	ASEAT	

Exempt : DYNAMO FC

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ASC CNES	2	-	1	USA FOOT	
O. TOULOUSE	Remis			LOLA	
ATHLETICO TOLOSA A	Remis			FC CANTOU'LOUSAIN	
IO TEAM	3	-	6	ALTRAN FOOT	

Exempt : AGATE FC

Division : Honneur – Journée 11 retour

AS DRT	Remis			MISTRAL P.L.	
ASFP LUSITANOS	2	-	4	FC BALEC	
LES VIEILLES CANAILLES	Remis			FONBO FC	
TOULOUSE SA	Remis			SAINT ALBAN	

Exempt : FORZA VIOLA FC

Division : Promotion – Journée 11 retour

SOPRA STERIA FOOT	Remis			ATHLETICO TOLOSA C	
AS MATRA	7	-	0	ASCA	
SB SPORT FC	2	-	1	FA ROQUES	
NIMBA OT	2	-	1	TOLOSA DUCKS	

Exempt : AS EVOTEC

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN	2	-	1	FORZA VIOLA FC	
-------------------	---	---	---	----------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	



Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC POTO, PASPORT, ASC CNES.

SPORTIVITE SEMAINE 4

CINQ sorties temporaires, **TREIZE** avertissements et **QUATRE** exclusions (dont une pour 2 cartons) pour **11** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

Une erreur est apparue dans le dernier bulletin. Il fallait lire :

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5(du 24/11/21)

LOLA		Remis		ALTRAN FOOT	
------	--	-------	--	-------------	--

COMPORTEMENT DIRIGEANTS

Nous constatons ces derniers temps des dérapages de certains dirigeants aux abords des terrains. Messieurs, ressaisissez-vous !!!!

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / LES SHADOCKS DE SEILH du 26/01/2022 – Excellence – Journée 11 retour :

Pour " *TACLE DANGEREUX* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/11/2021 (**ART 32 – §B – f**),

PEREZ Lionel, licence n°55587060, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 07/02/2022.

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / ASEAT du 26/01/2022 – Excellence – Journée 11 retour :

Pour " *JEU DANGEREUX* " - AVERTISSEMENT -, puis
Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (**ART 32 – §A – c**),

COULIBALY Galle, licence n°8984690, (ASEAT)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

**Rencontre ASC CNES / USA FOOT du 28/01/2022 – Promotion Excellence –
Journée 11 retour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/11/2021 (**ART
32 – §B – f**),
MICHARI Farid, licence n°898059, (USA FOOT)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 07/02/2022.

**Rencontre SB SPORT FC / FA ROQUES du 24/01/2022 – Promotion – Journée 11
retour :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/10/2021 (**ART
32 – §B – f**),
MEHKHOUT Yannick, licence n°682661, (SB SPORT FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 07/02/2022.

Pour " *COUP A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -
FRONTEAU Maxime, licence n°900474, (SB SPORT FC)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la
commission.

Pour " *COUP A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -
DORIS Christophe, licence n°817306, (FA ROQUES)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la
commission.

**Rencontre NIMBA OT / TOLOSA DUCKS du 28/01/2022 – Promotion – Journée 11
retour :**

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/01/2022 (**ART
32 – §B – f**),
SQUARE Mohamed, licence n°809576, (NIMBA OT)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 07/02/2022.

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/01/2022 (**ART
32 – §B – f**),
SYLLA Mine, licence n°903689, (NIMBA OT)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 07/02/2022.

Pour " *BOUSCULADE ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -
SAMAKE Soumaila, licence n°908864, (NIMBA OT)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

PROTOCOLE REPORT CAUSE COVID

Ces dernières semaines, la crise sanitaire ne nous a pas épargné et beaucoup de clubs ont été touchés. Tout cela a entraîné de nombreux reports de matchs et une accumulation de matchs à rattraper. Suite à des réunions avec le comité régional et le collectif fédéral, il a été décidé **d'appliquer le protocole fédéral à compter du 14/02/2022.**

Règles à observer en cas de virus circulant

Virus circulant au sein de l'équipe :

Dans le cas où plus de 3 personnes de l'équipe (à partir du 4^{ème} cas) sont testées positivement au Coronavirus Sars CoV 2 sur une période de 7 jours glissants, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe. Il appartient au référent Covid de l'équipe de suivre et comptabiliser les cas positifs au sein de son équipe. Le référent Covid de l'équipe doit :

- ◆ informer l'ARS ou la CPAM de la situation. Celle-ci décidera des mesures à prendre pour l'ensemble des membres de l'équipe,
- ◆ informer immédiatement son comité départemental par courriel,
- ◆ fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres ne sera envisagé que si :

- ◆ l'ARS impose un isolement de l'équipe (l'attestation de l'ARS devra être fournie),
- ◆ 4 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants (les attestations de l'ARS devront être fournies),

Après étude des documents fournis, la commission de gestion des compétitions pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.

CHANGEMENT HORAIRES TERRAIN

La mairie de Toulouse nous informe qu'à compter de ce jour, le TFC ayant réorganisé ses plannings d'entraînement, **le terrain n° 4 du stadium** sera disponible à partir de **20h30.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 07/02/2022 AU 11/02/2022

Division : Honneur – Journée 12 retour

FONBO FC

FORZA VIOLA FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 6 DU 07/02/2022 AU 11/02/2022

Division : Excellence – Journée 12 retour

PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Je 10/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Struxiano Synthé	Me 09/02	19h45
DYNAMO FC	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ma 08/02	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Ve 11/02	19h45

Exempt : SHADOCKS DE SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

AGATE FC	USA FOOT	La Ramée Synthé	Ve 11/02	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 10/02	20h45
ASC CNES	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 09/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	LOLA	Sordelo St	Me 09/02	19h45

Exempt : IO TEAM

Division : Honneur – Journée 12 retour

FC BALEC	AS DRT	M. Cerdan St	Lu 07/02	19h45
MISTRAL P.L.	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 10/02	19h45
FONBO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 10/02	20h30
LES VIEILLES CANAIL	TOULOUSE SA	Argoulets St	Je 10/02	19h45

Exempt : SAINT ALBAN

Division : Promotion – Journée 12 retour

AS MATRA	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ma 08/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	ASCA	R. Barran	Lu 07/02	19h45
SB SPORT FC	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 09/02	19h45
AS EVOTEC	TOLOSA DUCKS	La Ramée St	Lu 07/02	19h45

Exempt : FA ROQUES

SEMAINE 7 DU 14/02/2022 AU 18/02/2022

(Les terrains ne sont pas encore définis)

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} finale

USEMA COLOMIERS	FORZA VIOLA FC	A définir		
ou TOLOSA DUCKS	ou FA ROQUES			
AS CNRS (7)	PASPORT		Blagnac Baradels Syn	Ma 15/02 20h45
SB PORT FC	FC FONBO	A définir		
MAZDALAND (7)	TOULOUSE SA	A définir		
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA B	A définir		
VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA A	A définir		

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} finale

SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	A définir		
ou AS MATRA (7)	ou FC POTO (7)			
SAINT ALBAN	AS CA		Saint Alban	Lu 14/02 20h15
NIMBA OT	BELLA BARBARIAN (7)	A définir		
IO TEAM	AS DRT	A définir		
SOPRA STERIA FOOT	ASEAT	A définir		

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage

AJ SAINT EXUPERY	AGATE FC	A définir		
ou FC POTO				
MISTRAL P.L. ou	AS ST LP CAMMAS (7)	A définir		
ASC CNES				

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L. ou	O. BOURRASSOL (7)	A définir		
ASC CNES				

Coupe Occitane : Poule E - Tour 1 (du 20/09/21)

FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA C	A définir		
----------	--------------------	------------------	--	--

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5 (du 24/11/21)

LOLA	ALTRAN FOOT	A définir		
------	-------------	------------------	--	--